



# Quand l'école inclusive impacte aussi les personnels administratifs

En septembre 2019, face à la mise en place des PIAL, le SPASEEN FO alertait le ministère et les directions académiques sur les conséquences néfastes pour les personnels administratifs de ce nouveau dispositif.

**Après 4 années de mise en œuvre, force est de constater que nous avons raison !**

La situation s'est encore dégradée pour les personnels administratifs :

- Dans les EPLE, les secrétariats de direction doivent absorber des missions supplémentaires sans les moyens nécessaires (signature des contrats et PV d'installation de toutes les AESH rattachées à l'établissement, gestion des emplois du temps, nombreuses sollicitations des AESH ne sachant plus à qui s'adresser, saisie des arrêts de travail, ventilation des heures restantes accordées par les services déconcentrés, etc.).

- Dans les services académiques et les services mutualisateurs de gestion des contrats et de la paye des AESH, les personnels croulent sous des charges de travail intenable et ne parviennent pas à tenir des délais impossibles. La gestion de personnels contractuels est rendue compliquée par la multiplication des contrats et des mises à jour sur les salaires pour rattraper le niveau du SMIC.

Lors de nos tournées d'établissements, à la rencontre des collègues administratifs, nous avons été alertés par des collègues d'une conséquence, inattendue, de la mise en place de l'école inclusive impactant directement les personnels administratifs : en l'absence d'AESH, afin de soulager l'enseignant, certains collègues dans les secrétariats se voient obligés de prendre en charge des élèves en situation de handicap, pendant plusieurs heures, leur proposant des activités tel que des jeux de société ou des coloriages !

Ces mêmes collègues se retrouvent seuls, en première ligne, face aux nombreuses demandes, questions, angoisses voire énervements des parents dont l'enfant n'a pas d'AESH. Si les collègues le comprennent, ils avouent que cela est très dure psychologiquement à porter !

**Pour le SPASEEN FO cela est inadmissible ! C'est de la maltraitance tant pour les élèves que pour les personnels administratifs qui n'ont pas à porter la responsabilité des manquements de l'administration !**

Lorsque l'école inclusive est abordée en groupes de travail ou en instance avec les organisations syndicales, l'administration minimise la situation liée à l'inclusion systématique dans le milieu ordinaire, admettant seulement un manque d'AESH pour un certain nombre d'élèves.

Selon l'administration, il n'y a pas « tant que ça » d'enfants qui attendent une place en IME, ou en structure spécialisée. »

**La réalité est toute autre.**

Et tous les personnels de l'Éducation nationale sont concernés par l'école inclusive, y compris les personnels administratifs !

FO a décidé d'organiser une Conférence nationale de délégués FO "contre l'inclusion inclusive systématique" le 17 novembre 2023 au siège de la Confédération FO à Paris pour se coordonner et faire le point sur les revendications. Le SPASEEN-FO y sera représenté et portera également la voix des personnels administratifs.

**Force Ouvrière y revendiquera, avec sa fédération de l'enseignement, la FNEC FP-FO, la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements spécialisés, un statut et un vrai salaire pour les AESH, et le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive.**

**Plus généralement, le SPASEEN-FO continue de porter les revendications suivantes :**

- ▶ L'arrêt des suppressions de postes de personnels administratifs et techniques ;
- ▶ La création de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et établissements ;
- ▶ L'augmentation de la valeur du point d'indice de 10% pour tous, tout de suite, en attendant des négociations afin de rattraper les 27% de perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000 ;
- ▶ La suppression du régime indemnitaire RIFSEEP et l'intégration des primes dans le traitement ;
- ▶ L'abrogation de la réforme des retraites ;
- ▶ Le retrait de la loi de transformation de la Fonction publique et de la loi 3 DS ;
- ▶ La titularisation des agents contractuels qui le souhaitent.

**Se syndiquer**

Se rendre sur notre site :

<https://spaseenfo.fr>

**Prendre contact**

Tél. 01.56.93.22.93 / [spaseen@fo-fnecfp.fr](mailto:spaseen@fo-fnecfp.fr)

6-8, rue Gaston Lauriau - 93513 Montreuil cedex



Spaseen\_FO



SPASEEN.FO.national

